

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt-deux, le trente et un mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25/05/2022, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : MM. LANDAIS Bernard, GABORIEAU Emilie, JAULIN Gilles, RENARD Leslie, GODIN Jacky, JOUIN Marie-Claire, PHELIPPEAU Annie, CARTERON Nadège, MORIN Natacha, THOMAS Julien, VANDENBUSSCHE Sandra.

Absents excusé(e)s : MM. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, MARREL Yannick, FARDIN Myriam, CADOU DAL Jean-Pierre, MUSTIERE Christelle et MARTIN Franck.

Pouvoir : M. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre à M. JAULIN Gilles, M. CADOU DAL Jean-Pierre à M. LANDAIS Bernard, M. MARREL Yannick à M. GODIN Jacky.

Secrétaire de séance : M. Gilles JAULIN.

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal :

➤ **DÉCIDE D'ADOPTER**, à l'unanimité, pour le moyen de publication des Actes des Communes de moins de 3000 habitants, la proposition suivante : publication des Actes par affichage sur la façade de la Mairie dans les panneaux d'affichages prévus à cet effet, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs année 2022/2023, et ce, du 1^{er} juin 2022 au 30 mai 2022, comme suit :

<u>INSCRIPTIONS</u>	
Cartes informatisées – 1 ^{ère} demande	gratuite
Duplicata en cas de perte	2.00 €
<u>COTISATIONS ANNUELLES</u>	
Enfant, scolaire, étudiant	2.50 €
Adulte	6.00 €
Adulte hors commune	8.50 €
Forfait familial	10.00 €
Lecteur de passage	2.50 €
<u>AMENDES</u>	
Perte de livre ou détérioration	30.00 €
Perte de CD	25.00 €
<u>IMPRESSION</u>	
Feuille noir et blanc	0.20 €
Feuille couleur	0.50 €
<u>INTERNET</u>	
Lecteur à jour de sa cotisation	gratuit
Lecteur non inscrit	2 € / heure

Et **DÉCIDE** aussi qu'en cas de perte de 2 livres, le lecteur ne pourra plus emprunter de nouveaux livres avant restitution ou paiement de l'amende ou remplacement à l'identique.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire les tarifs année 2021/2022 des concessions dans le cimetière communal comme il suit, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023 :

- a) Sépulture traditionnelle : Concession simple (2 m²) - trentenaire : 100,00 €.
Concession double (4 m²) - trentenaire : 200,00 €.
- b) Columbarium : Concession d'une case - trentenaire : 950,00 €.
- c) Cavurne – trentenaire : 350,00 €.
- d) Dispersion des cendres jardin du souvenir : gratuit.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire les mêmes tarifs que l'année passée, et ce, pour l'année scolaire 2022/2023, soit :

- Garderie du matin : forfait de 1,50 € par enfant,
- Garderie du soir : forfait de 1,50 € par enfant,
- Pénalité pour retard le soir : 5 € par 1/4 h de retard et par famille. Cette pénalité fera l'objet de l'émission de titre de recettes. Il est précisé que cette pénalité sera appliquée après 3 retards.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des repas du restaurant scolaire, et ce, pour l'année scolaire 2022/2023, comme il suit :

- Ticket repas enfant, tarif : 3,20 € l'unité.
- Ticket repas adulte, tarif : 6,00 € l'unité.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Agricole Atlantique Vendée, ceci concernant le budget assainissement : renouvellement de la ligne de trésorerie et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer les tarifs qui seront appliqués pour la location du bâtiment du parc Waldeck Rousseau, pour l'année 2022/2023 du 1^{er} juin 2022 au 30 mai 2023 :

- Pour l'ensemble du bâtiment : 150 € + KWh consommés.
- Pour la buvette et sanitaires : 80 € + KWh consommés.
- Pour la salle : 100 € + KWh consommés.
- Pour la vaisselle : 30 €.

Et **FIXE**, à l'unanimité, le tarif du KW/h à 0,20 € du 1^{er} juin 2022 au 30 mai 2023.

➤ **DONNE**, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire Sud Vendée Littoral.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de création d'un parcours de santé et d'une tyrolienne et **VALIDE**, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel pour les demandes de subventions auprès des différentes administrations.

➤ **ACCEPTE**, à l'unanimité, la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public Départemental en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document en lien avec ce dossier.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de création d'un cheminement doux pour la mobilité et la sécurité des usagers sur une partie de la rue du Bourg Chapon et **VALIDE**, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel pour les demandes de subventions auprès des différentes administrations.

➤ **VALIDE**, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel dossier assainissement collectif étude diagnostique et schéma directeur pour les demandes de subventions auprès des différentes administrations.

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal mardi 5 juillet 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h05.

Affiché le 02/06/2022.

Le Maire

Bernard LANDAIS

